

AVENANT N°3
À LA CONVENTION-CADRE
PLURIANNUELLE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT
URBAIN
DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	5
ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE	21
ANNEXES	21



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), représenté par son président, ci-après désigné « le porteur de projet »

La ou les commune(s) comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée(s) par le(s) Maire(s),

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, **Adoma, Le Foyer Stéphanois, Le Foyer du Toit Familial, Habitat 76, 3F NORMANVIE, Logéal, Logeo Seine, Logirep, CDC, Habitat, Quevilly Habitat, Rouen Habitat, EBS Habitat Boucle de Seine, Seine Habitat, SIEMOR**

Action Logement Services, représenté par sa directrice des programmes nationaux

Foncière Logement, représenté par sa présidente,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

L'ADEME,

Le Conseil régional,

Le Conseil départemental,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention-cadre pluriannuelle des projets de la Métropole Rouen Normandie (n°701), portant sur les quartiers listés ci-dessous, et dont le dossier a été examiné par les comités d'engagement de l'ANRU en date du 7 décembre 2017 (CE intermédiaire) et du 13 juin 2018, a été signée le 18 octobre 2018.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs (AM) déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
1	AM 1	24/04/2019 09/10/2019 (CE mandat)	16/12/2019	Inscription de nouvelles opérations de RO et mise à jour des contreparties en réservation de logement pour Action Logement
1	Avenant 1	24/04/2020	04/12/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une opération de démolition, recalcul de la macroligne RO, • Inscription de nouvelles opérations de RO et mise à jour des contreparties en réservation de logement pour Action Logement, • Inscription de l'AMO diversification de l'habitat, • Actualisation des heures d'insertion par l'économique, • Évolution de la macro-ligne minoration de loyer
2	AM 2	04/10/2021	04/03/2022	Inscription de nouvelles opérations de RO et mise à jour des contreparties en réservation de logement pour Action Logement nouvelles opérations de RO et mise à jour des contreparties en réservation de logement pour Action Logement
3	AM 3		15/11/2022	Intégration de nouvelles opérations de RO et des droits et contreparties de réservation liés au profit d'Action.
4	Avenant 2	04/10/2021	13/08/2023	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité de la convention initiale avec la convention de type 5, • Intégration des évolutions prises en compte par voie d'AM • Modification de calendrier, annulation d'opération • Modification des droits de réservation au profit d'Action Logement, actualisation des heures d'insertion par l'économique, valorisation de la mémoire de quartier, • Modification de la répartition des objectifs liés à la minoration de loyer, Ajout d'un poste d'ingénierie, prise en compte des évolution des concours financiers de l'ANRU et des autres partenaires dont la Métropole.
5	AM 4		14/11/2023	Inscription de nouvelles opérations de RO et mise à jour des contreparties en réservation de logement pour Action Logement

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Intégration des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs en l'occurrence l'Ajustement Mineur n°4 ;
- ARTICLE 4 : Ajout d'une opération de démolition de la copropriété Faucigny à Saint Etienne du Rouvray
- ARTICLE 4 : Prise en compte de la réduction du taux de reconstitution de l'offre de logements sociaux à 80% du total de logements sociaux démolis
- ARTICLE 4 : Annulation d'une opération de reconstitution de l'offre (Rouen Habitat – C0701-31-0048- résidence solarium)
- ARTICLE 4 : Actualisation du nombre de logements d'une opération de reconstitution de l'offre (Rouen Habitat – C701-31-0024 – résidence des Canadiens)
- ARTICLE 4 : Modification de la répartition des objectifs pour les opérations de relogement des ménages avec minoration de loyer suite à la réduction du nombre de primes ;
- ARTICLE 5 : Mise au point des droits de réservation des opérations de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux au profit d'Action Logement ;
- ARTICLE 7 : Gouvernance : Prolongement du financement des postes d'ingénierie par l'ANRU et financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Rouen Normandie Aménagement
- ARTICLE 8 : Actualisation du calcul des heures d'insertion ;
- ARTICLE 10 : Prise en compte de l'évolution des concours financiers de l'ANRU et des autres partenaires financiers dont la Métropole ;
- ANNEXES : Mise à jour des annexes de la convention-cadre métropolitaine.

Ces évolutions ont été examinées par le Comité d'Engagement du 9 octobre 2023

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci- après :

L'ensemble des articles de la convention pluriannuelle et de ses annexes correspondantes mentionnées dans l'article 1 du présent avenant sont modifiés et remplacés par les articles suivants :

Article 3.1- Modification du préambule de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, du titre I – « Les quartiers » et de l'article 1 du titre II – « Les éléments de contexte »

SANS OBJET

Article 3.2- Modification de l'article 2 du titre II – « Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

SANS OBJET

Article 3.3- Modification de l'article 3 du titre II « Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

SANS OBJET

Article 3.4- Modification de l'article 4 du titre II « La description du projet urbain »

L'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) » est modifié et désormais rédigé comme suit :

L'ensemble des projets de renouvellement urbain prévoient la démolition de 1845 logements, équivalant à près de 11,5% du parc de logements sociaux en quartier ANRU, dont 1 650 appartenant à des bailleurs sociaux et 306 logements non conventionnés :

1. A Saint Etienne du Rouvray, 140 logements dans la copropriété Sorano constituant un parc social de fait, comprenant 30 logements non conventionnés appartenant au bailleur social Logéo Seine (accord démarrage anticipé CE 7 décembre 2017) ; démolition achevée en octobre 2021.
2. A Saint Etienne du Rouvray, 126 logements dans la copropriété Faucigny (contractualisation financière dans la convention-quartier du Château Blanc, Saint Etienne du Rouvray).
3. A Rouen, 40 logements déconventionnés les LODS appartenant à la Ville de Rouen (accord démarrage anticipé CE 5 mai 2016) ; démolition achevée en 2017.

L'article 4.2 « La description de la composition urbaine » est modifié et désormais rédigé comme suit :
SANS OBJET

L'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Adresse	Localisation	Maitre d'ouvrage	Nombre total de logements	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Types de logements	Coût de l'opération HT	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Autorisation par le CE de l'ANRU
PRIORITE 1 :									
Rue Gontran Pailhès	Mesnil-Esnard	3F NORMANVIE	46	PLUS PLAI	32 14	Collectif / indiv	7 361 569€	Sem 2 2018	CE 13 juin 2018
Rue des Frères Chérancé	Franqueville St Pierre	3F NORMANVIE	35	PLUS PLAI	23 12	Collectif	5 368 256€	Sem 2 2018	CE 13 juin 2018
Avenue des aigles <i>Le Bel'Air</i>	Bonsecours	LOGEO SEINE	5	PLUS PLAI	3 2	Collectif	413 796€	Sem 2 2020	CE 24 avril 2019
34 rue Pasteur <i>Le Baccarat</i>	Mesnil-Esnard	LOGEO SEINE	5	PLUS PLAI	3 2	Collectif	426 038€	Sem 2 2020	CE 24 avril 2019
Chemin des Ondes/rue des hautes haies <i>Eden Rose</i>	Mesnil-Esnard	LOGEO SEINE	20	PLUS PLAI	12 8	Collectif	2 129 063€	Sem 2 2020	CE 24 avril 2019
14-14B – 16 rue Pasteur	Mesnil-Esnard	3F NORMANVIE	19	PLUS PLAI	13 6	Collectif	2 046 499€	Sem 2 2019	CE 24 avril 2019
1083 route de Neufchâtel	Bois-Guillaume	ROUEN HABITAT	11	PLUS PLAI	4 7	Collectif	1 758 444€	Sem 2 2021	CE 4 octobre 2021
147 et 109 rue couronné	Bois-Guillaume	EBS HABITAT	5	PLUS PLAI	2 3	Collectif	460 222 €	S2 2022	AM 3 15 11 2022
Route de Neufchâtel /147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU)	Bois-Guillaume	ROUEN HABITAT	63	PLUS PLAI	25 38	Collectif	8 937 785 €	S2 2022	AM 3 15 11 2022
Route de Neufchâtel /147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU)	Bois-Guillaume	EBS HABITAT	21	PLUS PLAI	8 13	Collectif	2 680 742 €	S2 2022	AM 3 15 11 2022
Route de Neufchâtel /147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU)	Bois-Guillaume	FOYER STEPHANAIS	16	PLUS PLAI	8 8	Collectif	2244406.73 €	S1 2023	AM 3 15 11 2022
Route de Neufchâtel /147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU)	Bois-Guillaume	FOYER STEPHANAIS	5	PLUS PLAI	0 5	Collectif	664 151.40 €	S1 2023	AM 3 15 11 2022
77 rue Abbé Grévérend – <i>Eden Park</i>	Franqueville St Pierre	LOGIREP	8	PLUS PLAI	3 5	Collectif	1 020 137.80 €	S2 2022	AM 3 15 11 2022
Rue Pierre de Coubertin	Franqueville St Pierre	FOYER STEPHANAIS	7	PLUS PLAI	3 4	Collectif	1 749 685 €	S1 2024	AM 4 14/11/2023
PRIORITE 2 :									
Route de Bonsecours <i>Côté Seine</i>	Rouen	ROUEN HABITAT	36	PLUS PLAI	14 22	Collectif	5 567 525€	Sem 2 2018	ADA CE 23 mai 2016
Rue du Renard	Rouen	ADOMA	67	PLAI	67	Collectif / Rés sociale	4 390 000€	Sem 1 2019	CE 13 juin 2018
Rue Manchon Frères	Rouen	LOGEO SEINE	23	PLUS PLAI	16 7	Collectif	3 023 481€	Sem 1 2020	CE 24 avril 2019
20 rue d'Amiens <i>Résidence du Ruissel</i>	Rouen	ROUEN HABITAT	74	PLUS PLAI	40 34	Collectif	9 950 000€	Sem 2 2019	CE 24 avril 2019
Rue Guillaume d'Estouteville <i>Résidence Chasselièvre</i>	Rouen	ROUEN HABITAT	14	PLUS PLAI	6 8	Collectif	1 732 480€	Sem 2 2019	CE 24 avril 2019
172 rue de Constantine	Rouen	3F NORMANVIE	43	PLUS PLAI	17 26	Collectif	5 791 715€	Sem 2 2019	CE 9 octobre 2019
Rue Saint Julien	Rouen	LOGIREP	21	PLUS PLAI	3 18	Collectif	3 208 598€	Sem 2 2019	CE 9 octobre 2019
74-76 rue des Broches	Rouen	LOGIREP	10	PLUS PLAI	4 6	Collectif	1 194 435€	Sem 2 2020	CE 4 octobre 2021
35 rue Moïse Rue du Renard	Rouen	ROUEN HABITAT	15	PLUS PLAI	6 9	Collectif	1 877 596€	Sem 1 2021	CE 4 octobre 2021
1 rue de Sotteville	Rouen	ROUEN HABITAT	8	PLUS PLAI	3 5	Collectif	1 060 198€	Sem 1 2021	CE 4 octobre 2021
Rue Dormoy Ilot F <i>Résidence Reflets Luciline</i>	Rouen	ROUEN HABITAT	10	PLUS PLAI	4 6	Collectif	1 371 548€	Sem 2 202079	CE 4 octobre 2021
Rue du Général de Gaulle	Le Houlme	3F NORMANVIE	23	PLUS PLAI	9 14	Collectif	2 765 584 €	Sem 2 2022	AM 3 15 11 2022
Quartier Flaubert – tranche 2 Ilot B1	Rouen	ROUEN HABITAT	28	PLUS PLAI	11 17	Collectif	4 061 827 €	Sem 2 2022	AM 3 15 11 2022
Rue Lecat	Rouen	QUEVILLY HABITAT	4	PLUS PLAI	2 2	Collectif	805 687 €	S1 2023	AM 4 14/11/2023
Rue Marin Le Pigny	Rouen	3 F NORMANVIE	11	PLUS PLAI	5 6	Collectif	3 103 142 €	S2 2023	AM 4 14/11/2023

PRIORITE 3									
Chemin des coquelicots/ 366 rue Lieutenant Hergault	Moulineux	EBS HABITAT	14	PLUS PLAI	6 8	Collectif	1 805 723 €	Sem 1 2022	CE 4 octobre 2021
22 rue Corneille	Orival	FOYER STEPHANAIS	16	PLUS PLAI	6 10	Collectif	2 094 114.21 €	Sem 2 2022	AM 3 15 11 2022
La Scierie	La Londe	LOGEO SEINE	20	PLUS PLAI	9 11	Collectif	4 364 845 €	Sem 2 2024	AM 4 14/11/2023
Résidence du couvent Bâtiments A et B	Les Authieux	HABITAT 76	11	PLUS PLAI	6 5	Collectif	1 987 577 €	Sem 2 2024	AM 4 14/11/2023
SUR SITE (DEROGATOIRE)									
Rue Contremoulins	Rouen	ROUEN HABITAT	26	PLUS PLAI	18 8	Individuel et intermédiaire	3 002 563€	Sem 1 2024	CE 24 avril 2019
Résidence intergénérationnelle Les 4 saisons	Hauts de Rouen	LOGEO SEINE	6	PLUS PLAI	4 2	Collectif	712 221€	Sem 2 2019	CE 7/12/2017
Résidence <i>Pierre Dac</i>	Cléon – Fleurs Feugrais	3F NORMANVIE	10	PLUS	10	Collectifs	600 000€	Sem 2 2023	CE 24 avril 2019
Rues de l'église et des Oliviers	Cléon- Fleurs Feugrais	FOYER STEPHANAIS	10	PLUS	10	Individuels	1 245 987€	Sem 1 2023	CE 24 avril 2019
Canadiens	Rouen - Hauts de Rouen	ROUEN HABITAT	31	PLUS PLAI	15 16	Individuel et collectifs	5 390 184 €	Sem 1 2023	CE 24 avril 2019
TOTAL DES OPERATIONS VALIDEES EN 2018			190	PLUS PLAI	73 117				
TOTAL DES NOUVELLES OPERATIONS 2019			275	PLUS PLAI	148 127				
TOTAL DES NOUVELLES OPERATIONS 2020 ET 2021			94	PLUS PLAI	45 49				
TOTAL DES NOUVELLES OPERATIONS 2022			185	PLUS PLAI	72 113				
TOTAL DES OPERATIONS 2023			53	PLUS PLAI	25 28				
TOTAL DES OPERATIONS DE RO AU 25 01 2023			797	PLUS PLAI	363 434				

Légende :

En jaune : opérations validées en 2018 dans la convention-cadre initiale (moins les deux opérations de ROUEN HABITAT abandonnées – Commune de Rouen : rue de Repainville et rue Annie de Pène correspondant respectivement à 6 et 9 logements)

En vert : opération intégrée dans l'avenant n°1 en 2020 (moins les deux opérations de LOGEO SEINE abandonnées – commune de Mesnils Esnard route de Belbeuf et commune de Bonsecours route de Paris correspondant respectivement à 11 logements et 10 logements / moins 29 logements d'une opération de Rouen Habitat - commune de Rouen – résidence des Canadiens.

En bleu : opération intégrée dans l'ajustement mineur n° 2 en 2022 (moins une opération de Rouen Habitat abandonnée – Commune de Rouen : résidence solarium correspondant à 10 logements)

En orange : opération intégrée dans l'ajustement mineur n° 3 en 2023 (moins les deux opérations de Logéo Seine abandonnées - Mesnil-Esnard, route de Belbeuf et Bonsecours, route de Pars « l'Angelus » correspondant respectivement à 13 et 10 logements).

En gris : Opérations intégrées dans l'ajustement mineur n° 4 en 2023.

L'ANRU réserve une enveloppe financière au titre de la reconstitution de l'offre de logement locatif social (macro-ligne) sur la base d'un nouvel objectif de 1 322 logements sociaux à reconstruire.

La macro-ligne contractualisée s'élève donc ce jour à 525 logements (166 PLUS et 359 PLAI) ce qui équivaut à un financement prévisionnel de l'ANRU total de 8 360 200 € répartis en 5 560 000 € de prêts bonifiés et 2 800 200 € de subventions.

Article 3.5- Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.1 « La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Au total, les contreparties cédées représentent **541 droits de réservation de logements locatifs sociaux**, correspondant à **40 %** du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération				
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit 495 droits	56,0% soit 46 droits	Sans objet	Sans objet

Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- o 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit **155 droits** ;
- o 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45 000 € par logement soit **14 droits** ;
- o 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45 000 € par logement soit xx droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle

Article 3.6 – Modification de l'article 6 du titre II « La stratégie de relogement et d'attributions » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le classement des communes a fait l'objet d'une mise à jour des indicateurs qui conduit à des évolutions actées lors de la CIL du 17 janvier 2024. La carte est annexée au présent avenant (annexe D).

Article 3.7 – Modification de l'article 7 du titre II « La gouvernance et la conduite du projet »

L'article 7.1 « La gouvernance » est modifié et désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

L'article 7.2 « La conduite de projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En matière d'ingénierie, les partenaires réunies en CE de l'ANRU le 9 octobre 2023 ont jugé que la demande de prolongement du financement des postes de conduite de projet était cohérente avec la pratique observée pour d'autres projets et légitime au vu de l'avancement des projets net des besoins encore conséquents de pilotage.

Afin de cadrer avec la durée du NPNRU, la Métropole a requis le prolongement du financement des postes d'ingénierie, jusqu'alors financés jusqu'au 31 décembre 2024 pour 14 postes et jusqu'au 30 juin 2025 pour un poste, jusqu'au 31 décembre 2028. Cela reviendrait à un financement complémentaire de 8 semestres pour aboutir à un financement total sur 10 ans.

L'ANRU a acté :

- Le prolongement de 4 ans du financement de 6 ETP recouvrant 9 postes pour un montant de 1,3 millions d'€ supplémentaires :
 1. Directrice de projet MRN (50% ETP dédié au NPNRU)*
 2. Responsable de projet MRN (50% ETP dédié au NPNRU)*
 3. Cheffe de projet Rouen (100% ETP dédié au NPNRU)*
 4. Chargé de mission Rouen (100% ETP dédié au NPNRU)*
 5. Cheffe de projet Petit-Quevilly (50% ETP dédié au NPNRU)
 6. Chargée de mission Petit-Quevilly (50% ETP dédié au NPNRU)
 7. Cheffe de projet Cléon- St Aubin (100% ETP dédié au NPNRU)*
 8. Cheffe de projet Saint Etienne du Rouvray (50% ETP dédié au NPNRU)
 9. Chargé de mission Saint Etienne du Rouvray (50% ETP dédié au NPNRU)

Ces postes feront l'objet d'une nouvelle contractualisation avec un lancement opérationnel au 1^{er} semestre 2025 et une fin au second semestre 2028 (durée totale de 8 semestres).

- Le prolongement de 2 ans du financement de 2 ETP recouvrant 2 postes pour un montant de 0,21 millions d'€ supplémentaires :
 1. Chargée de mission RO-relogement (100% ETP dédié au NPNRU)*
 2. Chef de projet mutualisé Darnétal, Oissel, Elbeuf (100% ETP dédié au NPNRU)*

Le poste de chargée de mission sur la reconstitution de l'offre et le relogement fera l'objet d'une nouvelle contractualisation avec un lancement opérationnel au second semestre 2025 et une fin au second semestre 2027 (durée totale de 4 semestres).

Concernant le poste mutualisé sur 3 communes (Darnétal, Oissel et Elbeuf-sur-Seine), actuellement effectué par un agent à 100%, il se poursuivra à compter du second semestre 2024 à 50% pour une durée de 5 semestres. Cette diminution du temps affecté au NPNRU sera compensée, dans la limite de l'enveloppe supplémentaire attribuée par l'ANRU, par une mission externe confiée à Rouen Normandie Aménagement, à partir de 1^{er} semestre 2024 pour une durée de 5 semestres.

Les prolongations pour les 9 postes ainsi que la mission externalisée à RNA feront l'objet d'une nouvelle contractualisation dans IODA.

*les postes MRN feront l'objet de 3 fiches opération dont une globale pour les 5 postes prolongés sur 4 ans, une pour la chargée de mission reconstitution de l'offre et relogement et une autre pour le chef de projet mutualisé sur 3 communes.

L'article 7.3 « La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

L'article 7.4 « L'organisation des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

L'article 7.5 « Le dispositif local d'évaluation » est modifié est désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

Article 3.8 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

L'article 8.1 « Le projet de gestion » est modifié et désormais rédigé comme suit :

SANS OBJET

L'article 8.2 « Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU et signataires de la convention-cadre métropolitaine et des conventions par quartier s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, les personnes visées par la démarche sont les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques d'accès à l'emploi :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- Bénéficiaires du RSA ou autres minima sociaux à la recherche d'un emploi
- Personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH à la recherche d'un emploi
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification en rupture scolaire
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans à la recherche d'un emploi
- Adhérents du PLIE ou personnes relevant d'un dispositif d'insertion par l'activité économique.

Parmi ces publics éligibles, les mesures d'insertion viseront prioritairement les habitants des QPV.

Dans le cadre des opérations immobilières programmées de reconstitution de l'offre, liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

Adoma	2 500
EBSH	1 899
Foyer Stéphanois	3 671
IBS	4 072
Logeo Seine	1 685
Logirep	2 113
Rouen Habitat	17 525
Habitat 76	758

** Le calcul des heures d'insertion à réaliser a été effectué sur la base du coût des travaux en € HT uniquement sur les opérations co-financées par l'ANRU.*

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

Les conventions-quartiers pluriannuelles relatives aux quartiers visés au titre I de la présente convention préciseront les objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité.

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Depuis 2002, la Métropole Rouen Normandie a déployé une méthodologie au service des acheteurs publics pour les accompagner dans l'inscription de clauses sociales dans leurs marchés. Cette assistance a bénéficié à plusieurs communes de la Métropole et à des bailleurs sociaux.

L'ingénierie proposée sur ces opérations consistent en l'accompagnement de l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs obligations d'insertion à travers le conseil, la formation ou encore la transmission des outils méthodologiques.

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

Objectif	Indicateur	Cible
Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle de tous les publics éligibles aux clauses d'insertion	Nombre d'heures travaillées par les salariés en insertion sur les opérations NPNRU	5% de part de main d'œuvre dédiés aux clauses d'insertion
	Nombre de salariés concernés	
	Répartition des salariés en insertion (sexe, âge, critères d'éligibilité, niveau de formation, lieu de résidence)	Permettre l'accès aux clauses d'insertion par les publics les plus fragilisés sur le marché de l'emploi
Soutenir les Structures d'Insertion par l'Activité Economique du territoire	Nombre de contrats portés par les SIAE	Garantir l'accompagnement du public pendant la durée de son contrat
Favoriser le recours à la formation qualifiante lorsque le volume d'heures d'insertion à réaliser le permet	Nombre de contrats en alternance	Garantir l'accès à la formation pendant la durée du contrat
Favoriser le recours aux embauches directes	Nombre de CDI, CDD	Encourager l'accès à l'emploi durable

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

La Métropole Rouen Normandie concourt, à travers la mise en place d'une plateforme d'animation des clauses d'insertion dans les opérations du NPNRU, à la coordination de l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la clause d'insertion, à la consolidation des données permettant la production des bilans annuels ainsi que le déploiement d'actions opérationnelle en faveur de la qualité des parcours.

Le comité de pilotage NPNRU métropolitain, rassemblant les maîtres d'ouvrage engagés dans le programme de renouvellement urbain et animé par le porteur de projet et le délégué territorial de l'agence, suivra la bonne réalisation des objectifs insertion.

Il inscrira au moins une fois dans l'année à son ordre du jour le suivi des démarches insertion. Il s'agira de consolider les actions qui ont été engagées et qui s'appuient sur l'avancée des travaux financés par l'ANRU. Ce suivi s'exerce jusqu'à l'achèvement de la convention.

L'article 8.3 « La valorisation de la mémoire des quartiers » est modifié et désormais rédigé comme suit :
SANS OBJET

Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

Sans objet

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Sans objet

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

Sans objet

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
				T1/T2						
Relogement des ménages du bailleur Immobiliaire Basses Seine avec minoration de loyer	C0701-15-0042	QP999100	3F NORMANVIE	T1/T2	0	9 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T3	0					
				T4/T5 et +	1					
Relogement des ménages du bailleur CDC HS avec minoration de loyers	C0701-15-0075	QP999100	CDC HABITAT SOCIAL	T1/T2	0	62 000,00 €	01/01/2023 00 :00 :00	S1	2023	6
				T3	4					
				T4/T5 et +	4					
				T1/T2	1					

Relogement des ménages du bailleur EBS avec minoration de loyer	C0701-15-0044	QP999100	HABITAT ELBEUF	T3	2	33 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T4/T5 et +	2					
Relogement des ménages du bailleur Le Foyer Stéphanois	C0701-15-0043	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	T1/T2	2	66 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T3	4					
Relogement des ménages du bailleur Logiseine avec minoration de loyer	C0701-15-0041	QP999100	LOGEO SEINE ESTUAIRE	T4/T5 et +	4	42 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T1/T2	1					
Relogement des ménages du bailleur Logirep avec minoration de loyer	C0701-15-0046	QP999100	Logirep	T3	2	66 000,00 €	21/12/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T4/T5 et +	4					
Relogement des ménages du bailleur Habitat76 avec minoration de loyer	C0701-15-0074	QP999100	OPH 76	T1/T2	0	18 000,00 €		S1	2024	6
				T3	0					
				T4/T5 et +	2					
Relogement des ménages par le bailleur QUEVILLY HABITAT avec minoration de loyers	C0701-15-0055	QP999100	QUEVILLY HABITAT	T1/T2	3	21 500,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T3	1					
Relogement des ménages du bailleur Rouen Habitat avec minoration de loyer	C0701-15-0045	QP999100	ROUEN HABITAT	T4/T5 et +	1	336 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2019	15
				T1/T2	16					
Macro-ligne indemnités de relogement avec minoration de loyer - MRN	C0701-15-0016	QP999100	ROUEN NORMANDIE MET	T3	26	121 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T4/T5 et +	15					
				T1/T2	3					
				T3	8					
				T4/T5 et +	7					

RELOGEMENT DES MENAGES PAR LE FOYER DU TOIT FAMILIAL AVEC MINORATION DE LOYER	C0701-15-0056	QP999100	SAHLM TOIT FAMILIAL	T1/T2	3	21 500,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T3	1					
				T4/T5 et +	1					
Relogement des ménages du bailleur Seine Habitat avec minoration de loyer	C0701-15-0040	QP999100	SEINE HABITAT	T1/T2	2	66 000,00 €	24/04/2019 00 :00 :00	S2	2022	13
				T3	4					
				T4/T5 et +	4					

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	363 logements programmés 166 logements restent sur la macroligne	139	165	57	4 et 5
PLUS AA			2		
Total PLUS	529		167		
% PLUS sur le total programmation	40%	52%	37%	69%	4
PLAI neuf	434 logements programmés 359 logements restent sur la macroligne	127	279	26	4 et 5
PLAI AA			2		
Total PLAI	797		281		
% PLAI sur le total programmation	60%	48%	63%	31%	4
Total programmation					

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements	Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre	
					Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers					
Opération Mesnil-Esnard rue Gontran Pailhès	C0701-31-0018	QP999100	3F NORMANVIE	PLUS	32	393 600,00 €		393 600,00 €	13/06/2018 00:00:00	S2	2019	6
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €				
				Total	46	530 800,00 €	109 200,00 €	640 000,00 €				
Opération Franqueville St Pierre rue des Frères Chéranée	C0701-31-0019	QP999100	3F NORMANVIE	PLUS	23	282 900,00 €		282 900,00 €	13/06/2018 00:00:00	S2	2019	6
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	35	400 500,00 €	93 600,00 €	494 100,00 €				
Opération rue Pasteur, Mesnil-Esnard	C0701-31-0032	QP076022	3F NORMANVIE	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2019	6
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	19	218 700,00 €	46 800,00 €	265 500,00 €				

Restructuration de commerces en 10 logements PLUS - Résidence Pierre Dac - Cléon	C0701-31-0033	QP999100	3F NORMANVIE	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2023	10
				PLAI	0	0,00 €		0,00 €				
				Total	10	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €				
Opération 172 rue de Constantine, Rouen	C0701-31-0034	QP076022	3F NORMANVIE	PLUS	17	209 100,00 €		209 100,00 €	09/10/2019 00:00:00	S1	2020	6
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €				
				Total	43	463 900,00 €	202 800,00 €	666 700,00 €				
Construction de 23 logements - LE HOULME	C0701-31-0065	QP999100	3F NORMANVIE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	18/10/2022 00:00:00	S2	2022	8
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €				
				Total	23	247 900,00 €	109 200,00 €	357 100,00 €				
Rouen - Marin Le Pigny	C0701-31-0073	QP999100	3F NORMANVIE	PLUS	5	70 725,00 €		70 725,00 €	13/06/2018 00:00:00	S2	2023	8
				PLAI	6	67 620,00 €	53 820,00 €	121 440,00 €				
				Total	11	138 345,00 €	53 820,00 €	192 165,00 €				
Opération Rouen rue Du Renard	C0701-31-0020	QP999100	ADOMA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	19/10/2018 00:00:00	S1	2022	5
				PLAI	67	656 600,00 €	522 600,00 €	1 179 200,00 €				
				Total	67	656 600,00 €	522 600,00 €	1 179 200,00 €				
Résidence Coquelicots Moulineaux Construction de 14 logements	C0701-31-0051	QP999100	HABITAT ELBEUF	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	03/01/2022 00:00:00	S1	2022	6
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				
Construction de 5 LLS Villa Couronné Bois-Guillaume	C0701-31-0063	QP999100	HABITAT ELBEUF	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €		S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €				
Acquisition Amélioration de 21 LLS Route de Neufchatel Bois-Guillaume	C0701-31-0064	QP999100	HABITAT ELBEUF	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €		S2	2022	10
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €	228 800,00 €				
				Total	21	225 800,00 €	101 400,00 €	327 200,00 €				
Opération rue de l'église et des Oliviers, Cléon	C0701-31-0035	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	24/04/2019 00:00:00	S1	2023	8
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

				Total	10	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €				
ORIVAL - Rue Cornille- construction de 16 logts PLUS/PLAI	C0701-31-0060	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	15/10/2022 00:00:00	S2	2022	8
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				Total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €				
				PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €				
BOIS GUILLAUME - Route de Neufchâteau - Batiment F1 - Acquisition amélioration de 16 logements PLUS/PLAI	C0701-31-0061	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	01/10/2022 00:00:00	S1	2023	8
				Total	16	176 800,00 €	62 400,00 €	239 200,00 €				
				PLUS		0,00 €		0,00 €				
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
BOIS GUILLAUME - Route de Neufchâteau - Bâtiment E2 - construction de 5/16 logements PLAI	C0701-31-0062	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	Total	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €	01/10/2022 00:00:00	S1	2023	8
				PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €				
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	7	76 100,00 €	31 200,00 €	107 300,00 €				
FRANQUEVILLE ST PIERRE - Rue Pierre de Coubertin - construction de 7 logements locatifs PLUS/PLAI	C0701-31-0066	QP999100	LE FOYER STEPHANAIS	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	01/01/2022 00:00:00	S1	2024	6
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				Total	6	42 600,00 €	12 600,00 €	55 200,00 €				
				PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €				
Résidence intergénérationnelle	C0701-31-0015	QP076022	LOGEO SEINE ESTUAIRE	PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €	07/12/2017 00:00:00	S2	2019	4
				Total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €				
				PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €				
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
Opération avenue des Aigles, Bonsecours, Résidence Le Bel Air	C0701-31-0027	QP076022	LOGEO SEINE ESTUAIRE	Total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2020	5
				PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €				
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				Total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €				
Opération 34 rue Pasteur, Mesnil-Esnard, LE BACCARAT	C0701-31-0028	QP076013	LOGEO SEINE ESTUAIRE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2020	5
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				Total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €				
				PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €				

Opération Chemin des Ondes, Mesnil-Esnard, EDEN ROSE	C0701-31-0029	QP076020	LOGEO SEINE ESTUAIRE	PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2020	5
				Total	20	226 000,00 €	62 400,00 €	288 400,00 €				
Opération rue Manchon Frères, Rouen	C0701-31-0030	QP076013	LOGEO SEINE ESTUAIRE	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	24/04/2019 00:00:00	S1	2020	5
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €				
				Total	23	265 400,00 €	54 600,00 €	320 000,00 €				
Construction de 20 logements - LA LONDE	C0701-31-0069	QP999100	LOGEO SEINE ESTUAIRE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	13/06/2018 00:00:00	S2	2024	5
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €				
				Total	20	218 500,00 €	85 800,00 €	304 300,00 €				
Opération 209 rue St Julien, Rouen	C0701-31-0036	QP076020	Logirep	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	09/10/2019 00:00:00	S2	2019	5
				PLAI	18	176 400,00 €	140 400,00 €	316 800,00 €				
				Total	21	213 300,00 €	140 400,00 €	353 700,00 €				
CN VEFA 10 LLS dont 4PLUS-6PLAI ROUEN Les Broches	C0701-31-0052	QP076020	Logirep	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	28/09/2020 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
CN VEFA FRANQUEVILLE ST PIERRE 77 rue Abbé Gréveren	C0701-31-0057	QP999100	Logirep	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	04/10/2021 00:00:00	S2	2022	3
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	39 000,00 €	124 900,00 €				
Les Authieux sur le port Saint Ouen "Résidence le Couvent"	C0701-31-0068	QP999100	OPH 76	PLUS	6	46 230,00 €		46 230,00 €	01/01/2024 00:00:00	S2	2024	6
				PLAI	5	45 425,00 €	36 225,00 €	81 650,00 €				
				Total	11	91 655,00 €	36 225,00 €	127 880,00 €				
Acquisition amélioration de 4 logements - 11 rue Lecat à Rouen	C0701-31-0071	QP999100	QUEVILLY HABITAT	PLUS	2	49 200,00 €		49 200,00 €	28/02/2023 00:00:00	S1	2023	5
				PLAI	2	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	4	88 400,00 €	31 200,00 €	119 600,00 €				
Résidence Ruissel, construction de 74 logements (34 PLAI et 40 PLUS)	C0701-31-0021	QP076022	ROUEN HABITAT	PLUS	40	492 000,00 €		492 000,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2019	4
				PLAI	34	333 200,00 €	265 200,00 €	598 400,00 €				

				Total	74	825 200,00 €	265 200,00 €	1 090 400,00 €				
Résidence CHASSELEVRE - construction de 14 logements (8 PLAI et 6 PLUS)	C0701-31-0022	QP076022	ROUEN HABITAT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2019	5
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				
Opération Canadiens, Rouen, 30 PLUS, 30 PLAI	C0701-31-0024	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	15	100 500,00 €		100 500,00 €	24/04/2019 00:00:00	S1	2023	8
				PLAI	16	126 400,00 €	100 800,00 €	227 200,00 €				
				Total	31	226 900,00 €	100 800,00 €	327 700,00 €				
Route de Bonsecours, Rouen, Résidence Côté Seine, acquisition en VEFA de 36 logements (14 PLUS - 22 PLAI)	C0701-31-0025	QP076022	ROUEN HABITAT	PLUS	14	172 200,00 €		172 200,00 €	05/05/2016 00:00:00	S2	2018	7
				PLAI	22	215 600,00 €	171 600,00 €	387 200,00 €				
				Total	36	387 800,00 €	171 600,00 €	559 400,00 €				
Opération Contremoulins Résidence Contremoulins - 26 logements	C0701-31-0039	QP076021	ROUEN HABITAT	PLUS	18	120 600,00 €		120 600,00 €	24/04/2019 00:00:00	S1	2024	7
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				Total	26	183 800,00 €	50 400,00 €	234 200,00 €				
RESIDENCE REFLETS LUCILINE - VEFA ATOME - 10 LLS (4 PLUS - 6 PLAI)	C0701-31-0047	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2020	10
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
Rue de Sotteville - Vefa KLP - 8 Logements (3 PLUS - 5 PLAI)	C0701-31-0049	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2021	10
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	39 000,00 €	124 900,00 €				
Rue du Renard - VEFA bougnes immo - 15 logements (6 PLUS - 9 PLAI)	C0701-31-0050	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2021	10
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				
				Total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €				
				PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €				

Route de Neufchâtel - 11 logements (4 PLUS - 7 PLAI) - AA	C0701-31-0053	QP999100	ROUEN HABITAT	PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2021	10
				Total	11	117 800,00 €	54 600,00 €	172 400,00 €				
CHU Bois Guillaume - 63 logements	C0701-31-0058	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	25	307 500,00 €	296 400,00 €	668 800,00 €	15/11/2022 20:23:37	S2	2022	8
				Total	63	679 900,00 €	296 400,00 €	976 300,00 €				
VEFA Ézoquartier Flaubert (tranche 2)	C0701-31-0059	QP999100	ROUEN HABITAT	PLUS	11	135 300,00 €	132 600,00 €	299 200,00 €		S2	2022	8
				Total	28	301 900,00 €	132 600,00 €	434 500,00 €				
Macroligne de la reconstitution de l'offre de logement social pour la Métropole Rouen Normandie - 1665 logements à reconstituer (667PLUS et 998PLAI)	C0701-31-0017	QP999100	ROUEN NORMANDIE MET	PLUS	166	2 041 800,00 €	2 800 200,00 €	6 318 400,00 €	24/04/2019 00:00:00	S2	2018	15
				PLAI	359	3 518 200,00 €	2 800 200,00 €	6 318 400,00 €				
				Total	525	5 560 000,00 €	2 800 200,00 €	8 360 200,00 €				

- Les opérations « La production d'une offre de logement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit : SANS OBJET

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

SANS OBJET

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit : **SANS OBJET**

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentées comme suit : **SANS OBJET**

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit : **SANS OBJET**

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit : **SANS OBJET**

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.9.1.2- [le cas échéant] Modification de l'article 9.1.2 « Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.2 – Modification de l'article 9.2 « Les opérations du programme non financées par l'ANRU »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.2.1- Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signé par l'ANRU et la région (ou le département) »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.2.2- Modification de l'article 9.2.2 « Les opérations bénéficiant de l'Anah »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.2.3 – Modification de l'article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.2.4 – Modification de l'article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.3 – Modification de l'article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI » et/ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Article 3.9.4 –Modification de l'article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit : **SANS OBJET**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l'ensemble des modifications sera remise à l'ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexes B1 et B2 sur les contreparties Action Logement notamment)

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent **541 droits de réservation de logements locatifs sociaux**, correspondant à 40 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction sont financées par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

- Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération				
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit 495 droits	56,0% soit 46 droits		

- Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, **pour les premières mises en location** des opérations de reconstitution, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :
 - 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit **155 droits** ;
 - 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45 000 € par logement soit **14 droits** ;

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle

Le volume global de droit de réservation se répartit entre organisme de logement social comme suit :

Organisme de logement social	Nombre de droits de réservation (droits uniques)
<i>Macroligne RO MRN</i>	<i>210</i>
ROUEN HABITAT	135
LOGEO SEINE	32
3F NORMANVIE	76
LOGIREP	15
FOYER STEPHANAIS	26
EBS	16
ADOMA	26
Quevilly Habitat	1
Habitat 76	4
Total	541

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes de logement social du territoire concerné, est responsable de l'identification du volume de contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL prévue à l'article L 441-1-5 et la Convention Intercommunale d'Attribution qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à la disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

A – Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant :

A.1. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site, **495** droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services (dont **155** droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de **155** droits de réservation hors QPV selon la répartition suivante envisagée* :

Localisation visée**	Organisme de logement social	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation
46 logts Rue Gontran Pailhès LE MESNIL-ESNARD	3 F NORMANVIE	sem 2 2022	6
35 logts Rue des Frères Chérancé FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	3 F NORMANVIE	sem 2 2022	5
36 logts Route de Bonsecours « Côté Seine » ROUEN	Rouen Habitat	sem 1 2022	4
67 logts Rue du Renard ROUEN	ADOMA	sem 1 2024	5
5 logts avenue des Aigles « Le Bel Air » BONSECOURS	LOGEO SEINE	sem 1 2023	1
5 logts 34 Rue Pasteur "le Baccarat" LE MESNIL-ESNARD	LOGEO SEINE	sem 2 2022	1
20 logts chemin des ondes - rue des Hautes Haies "Eden rose" LE MESNIL-ESNARD	LOGEO SEINE	sem 1 2023	3
Construction de 23 logts Rue Manchon Frères ROUEN	LOGEO SEINE	sem 2 2023	3
19 logts 14-14B et 16 rue Pasteur LE MESNIL-ESNARD	3 F NORMANVIE	sem 2 2022	3
74 logts 20 Rue d'Amiens « Ruissel » ROUEN	ROUEN HABITAT	sem 2 2021	9
14 logts Rue G. d'Estouteville « Chasselièvre» ROUEN	ROUEN HABITAT	sem 1 2022	2
43 logts 172 rue de Constantine ROUEN	3 F NORMANVIE	sem 1 2023	5
21 logts Rue Saint Julien ROUEN	LOGIREP	sem 1 2022	3
11 logts 1083 Route Neufchatel BOIS-GUILLAUME	ROUEN-HABITAT	sem 2 2024	1
10 logts 74 rue des Broches ROUEN	LOGIREP	sem 2 2022	1
15 logts 35 Rue Moïse - rue du renard - ROUEN	ROUEN-HABITAT	sem 2 2026	2
8 logts 1 rue de Sotteville ROUEN	ROUEN-HABITAT	sem 2 2026	1
10 logts Ilot F rue Dormoy "Résidence Reflet Lucilline" ROUEN	ROUEN-HABITAT	sem 2 2025	1

14 logts Chemin des Coquelicots MOULINEAUX	EBS HABITAT	sem 1 2025	2
5 logts 147 et 109 rue Couronné BOIS- GUILLAUME	EBS HABITAT		1
63 logts Route de Neufchâtel/147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU) BOIS- GUILLAUME	ROUEN-HABITAT		8
21 logts Route de Neufchâtel/147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU) BOIS- GUILLAUME	EBS HABITAT		3
16 logts Route de Neufchâtel/147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU) BOIS- GUILLAUME	FOYER STEPHANAIS		3
5 logts Route de Neufchâtel/147 av du Maréchal Juin (Vergers CHU) BOIS- GUILLAUME	FOYER STEPHANAIS		1
8 logts 77 rue Abbé Grévérend - Eden Park FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	LOGIREP		1
23 logts Rue du Général de Gaulle LE HOULME	3 F NORMANVIE		3
16 logts 22 rue Corneille ORIVAL	FOYER STEPHANAIS		2
28 logts Quartier Rouen Flaubert - Ilot Rondeaux B1 tranche 2 ROUEN	ROUEN-HABITAT		4
7 logts rue de Paris - FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	FOYER STEPHANAIS		1
20 logts « la scierie » - LA LONDE	LOGEO SEINE		2
11 logts résidence du couvent A et B - LES AUTHIEUX	HABITAT 76		1
4 logts rue Lecat - ROUEN	QUEVILLY HABITAT		1
11 logts rue Marin Le Pigny - ROUEN	3 F NORMANVIE		1
TOTAL			90
Macroligne à attribuer			65
TOTAL			155

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

A.2. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution en QPV

Au total, **46** droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (dont 14 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de **14** droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée* :

Localisation visée**	Organisme de logement social	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation	Commentaires
6 logts rue Verdi Résidence Intergénérationnelle 4 saisons ROUEN	LOGEO SEINE	sem 2 2021	1	
10 logts rue Alain Colas Résidence Pierre Dac CLEON	IBS	sem 2 2026	2	
10 logts Rue de l'Eglise rue des Oliviers CLEON	FOYER STEPHANAIS	sem 1 2027	2	
26 logts Hauts de Rouen "Contremoulins » ROUEN	ROUEN HABITAT		5	
31 logts Hauts de Rouen "Canadiens" ROUEN	ROUEN HABITAT	sem 2 2026	4	
TOTAL			14	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

A.3. Pour les droits de réservation des opérations de requalification réalisées en milieu vacant en QPV –

SANS OBJET

B - Pour les droits de réservation des opérations de requalification de logements locatifs sociaux en milieu occupé en QPV-

SANS OBJET

C - Dispositions communes

Chaque organisme de logement social identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés à Action Logement Services, dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et l'organisme de logement social concerné.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les organismes de logement social désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les organismes de logement social des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par la directrice générale de l'Agence. La Directrice générale pourra être saisie à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.



Tableau de bord (Correspond aux montants soldés, à défaut données du brouillon - processus en cours)

26/04/2024 09:45:11

ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS UN TABLEAU FINANCIER CONTRACTUEL

Contrat : C0701 Convention cadre Métropole Rouen Normandie
Porteur de projet : 1724 METROPOLE ROUEN NORMANDIE

OPV :

QP99100 Quartier multi-site National, QP076021 Grammont, QP076020 Quartier de La Piscine, QP076022 Les Hauts de Rouen, QP076012 Quartier des Arts Et des Fleurs-Feuilras, QP076023 Quartier Château Blanc

Localisation :

ROUEN 76540, FRANQUEVILLE ST PIERRE 76475, LE MESNIL ENSARD 76429, BOIS GUILHAUME 76108, LEON 76178, LE PETIT QUEVILLY 76498, ST AUBIN LES ELBUEUF 76561, ORVAL 76486, LA LONDE 76391, LE HOULME 76366, BONSECOURS 76103, LES AULTHEUX SUR LE PORT ST OUEN 76039, ST ETIENNE DU ROUVRAY 76575

Table with columns: Numero, Libelle operation, Date de mise en oeuvre, Localisation (OPV, commune de rattachement), Ligne de compte, Matériau d'ouvrage, Dépenses à financer, Références à financer, Ressources financières, etc. The table contains multiple rows of financial data for various projects and locations.

